



CSE du jeudi 13 juin 2019

Déclaration liminaire de la FCPE

Mesdames et messieurs les membres du CSE,

Les CSE de fin d'année scolaire voient tous les ans revenir la question du calendrier scolaire. Et comme chaque année, la FCPE constate qu'il semble bien difficile de faire coïncider les intérêts de chacun.

Cela nous donne le calendrier scolaire proposé ce jour. On peut noter qu'un effort a été fait sur l'alternance 7 semaines de cours, 2 semaines de vacances. Cependant, nous devons aussi constater que la dernière période est encore et toujours trop longue.

Nous savons bien que faire un calendrier équilibré n'est pas simple. La FCPE a présidé la commission calendrier scolaire du CSE, elle connaît bien la diversité des acteurs concernés par cette question...

Mais elle n'oublie pas que les premiers concernés, ce sont les enfants et les jeunes. Car d'eux, on ne parle presque jamais quand on parle des rythmes scolaires. Nous restent encore en mémoire les débats, si on peut appeler cela des débats, sur la semaine de 4.5 jours. Dans ce débat, la place des enfants n'a pas été abordée et pourtant, les études montrent combien il est important pour les enfants d'avoir une demi-journée de classe supplémentaire.

Faire le choix de prioriser les besoins des enfants nécessite de faire des choix politiques. A l'heure où les résultats de PISA ou de l'OCDE montrent que notre école est encore très inégalitaire et que de nombreux enfants ne s'y sentent pas bien, ne serait-il pas temps de s'attaquer à leurs conditions d'apprentissage ? Je vous rappelle que la cohorte PISA de 2015 est précisément la génération qui a connu la semaine des 4 jours. Nous sommes le seul pays européen qui impose de tels rythmes aux enfants. Le président de la République qui parle souvent d'Europe, devrait inciter le ministre de l'Education nationale et le Premier ministre à s'inspirer des autres pays européens. Ils sont nombreux à avoir réussi à alléger les périodes de classe car elles sont plus nombreuses et mieux réparties. C'est donc possible !

C'est une question de volonté politique. Pourtant, cette volonté politique ne semble pas manquer lorsqu'il s'agit de la loi « Pour une école de la confiance ». C'est aujourd'hui que se réunit la commission mixte paritaire et c'est aujourd'hui donc que seront entérinées des mesures qui, selon la FCPE, vont à l'encontre de l'intérêt général, de l'intérêt des enfants. La FCPE se bat depuis sa création pour que l'argent public soit dédié à l'école publique. Et ce n'est pas qu'une formule. L'argent de tous les citoyens devrait servir l'intérêt général, pas les intérêts particuliers. La République a donné mandat à son école de former des citoyens, mais dans le même temps, la République organise la concurrence de son propre système scolaire. Il y aurait eu des possibilités législatives pour que l'obligation d'instruction à 3 ans ne se solde pas par un chèque de quelque 150 millions d'euros aux établissements privés. Mais comme pour le reste, cela demande de la volonté politique. Ou plutôt, cela dénote ici d'un choix politique. Notre pays a besoin d'un creuset commun, l'école de la République est ce creuset et la FCPE poursuivra sa défense et revendiquera toujours que l'argent de tous doit servir l'intérêt général.

Je vous remercie.